

# échos

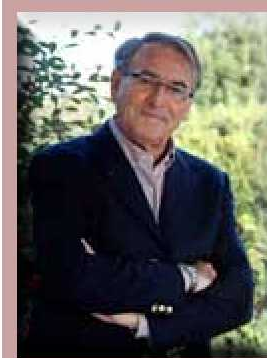
FÉDÉRATION AUTONOME DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

AFFILIÉE À LA FGAF



**On dit que le printemps  
s'annonce toujours rempli  
de promesses ...**

**espérons qu'elles n'engagent  
pas que ceux qui les reçoivent !**



Page 3

ÉDITO

Page 4

ACTUALITÉ FA-FPT

Pages 5-7

ACTUALITÉ STATUTAIRE

Pages 8-11

ACTUALITÉ SYNDICALE

Pages 12-14

SPP / PATS

Page 15

POLICE MUNICIPALE

Pages 16-17

SNSM

Pages 18-19

VOUS AVEZ LA PAROLE

### ÉDITEUR

Fédération Autonome de la  
Fonction Publique Territoriale  
96 rue Blanche - 75009 Paris  
Tél. 01 42 80 22 22  
Fax. 01 42 80 91 81

### e-mail

contact@fafpt.org

### site Internet

www.fafpt.org

### Directeur de la publication

Antoine Breining

### Rédactrice en chef

Martine Gretener

### Responsables de rubriques

André Goretti

(Pompiers-PATS)

Jean-Charles Glatigny

(Police municipale)

Yann Richard

(SNSM)

### Conception et mise en page

Laurent Sénécaux

### Impression

en France

### Commission paritaire

N° 0314 S 05497

ISSN: 1293-9757

Le ministre de la Fonction publique vient de boucler une négociation avec les organisations syndicales, dont l'objectif est de résorber l'emploi précaire dans la Fonction publique. La loi qui devrait s'ensuivre d'ici à l'automne offrira une situation plus sécurisée aux nombreux contractuels, dont le recrutement s'est développé de façon anarchique, notamment dans la Fonction publique territoriale. Elle doit aussi conduire à la titularisation d'agents qui se trouvent aujourd'hui sur des postes permanents. Mais il est clair que cet accord national, sur lequel nous reviendrons plus en détail dans notre prochain numéro, n'est que la partie émergée de l'iceberg de la précarité.

En effet, le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale a examiné, le 16 mars dernier, un rapport très pertinent qu'il a élaboré sur la précarité dans la FPT. Ce rapport est intéressant à plus d'un titre, car au-delà de la précarité statutaire qui y est pointée et qui touche des dizaines de milliers d'agents, ce sont d'autres précarités qui y sont relevées. Ainsi, on observe que la faiblesse des salaires dans la FPT, composée majoritairement d'agents de catégorie C, engendre une précarité financière de plus en plus importante chez ces collègues. Nombre d'entre eux ne sont pas en mesure de faire face aux dépenses de la vie courante que sont le logement, mais surtout aussi la santé. Beaucoup n'ont pas les moyens d'adhérer à une couverture maladie complémentaire, et limitent de ce fait leur suivi médical et celui de leur famille. À cet égard, nous ne pouvons qu'espérer que la publication du décret concernant l'aide au financement de la protection sociale complémentaire améliorera les choses.

Cette situation est bien sûr plus prégnante encore chez les agents non-titulaires et chez les agents à temps non complet, dont les salaires ne suffisent parfois pas à terminer le mois. Le rapport cible aussi la situation toute particulière des DOM-TOM. En tout cas, il démontre de la façon la plus éclatante combien le discours des pouvoirs publics est faux et malhonnête, lorsqu'ils véhiculent, notamment dans les médias, l'idée que les agents du secteur public sont des privilégiés et des nantis !

La FA-FPT a participé activement à l'élaboration de ce rapport, que vous pourrez trouver en ligne sur le site du CSFPT (csfpt.org). Aujourd'hui, la FA-FPT exprime à la fois des regrets, mais aussi des espoirs et enfin des certitudes. Des regrets, parce qu'il eût été intéressant que le ministre de la Fonction publique utilise les préconisations du CSFPT pour en inclure quelques-unes dans le protocole d'accord qu'il vient de conclure ; des espoirs, car ce rapport servira de base à un travail en profondeur des Formations spécialisées du Conseil supérieur sur les orientations qu'il propose ; enfin des certitudes, car il apparaît, au regard de ce document, que l'action syndicale est plus que jamais nécessaire et utile pour mettre fin aux situations de précarité, mais aussi aux inégalités. En tout état de cause, la FA-FPT s'engagera avec enthousiasme dans le travail et les réflexions à venir.

**Antoine BREINING**

Président de la FA-FPT